



## SCBSM : Proposition d'allongement de la durée des BSA

### Nouvelle échéance au 30 juin 2015

Paris, le 5 mai 2014 - SCBSM, société immobilière cotée sur Euronext à Paris, annonce sa volonté de modifier les caractéristiques des Bons de souscription d'actions (BSA) attribués en juin 2008 à l'occasion d'une précédente augmentation de capital.

L'objectif est de récompenser les porteurs de BSA, de leur fidélité en prorogant leur durée d'exercice. L'échéance, initialement fixée au 30 juin 2014, serait ainsi reportée au 30 juin 2015. Cette initiative a été décidée à la suite de demandes formulées par des actionnaires minoritaires, notamment lors de la dernière Assemblée Générale.

Les autres caractéristiques des BSA restant inchangées, les caractéristiques globales seraient :

- Parité : 10 BSA pour 1 action nouvelle
- Prix de souscription : 5,80 €
- Période d'exercice : ouverte jusqu'au 30 juin 2015
- Codes : FR0010622241 / CBSBS
- Marché : Euronext à Paris

L'exercice de l'intégralité des 16 102 400 BSA en circulation permettrait la réalisation d'une levée de fonds de 9,3 M€ par la création de 1 610 240 actions nouvelles. Ces fonds viendraient renforcer la structure financière de la société et accélérer sa dynamique de désendettement.

Un expert indépendant va être désigné afin de donner son avis sur les nouvelles conditions d'exercice des BSA.

### Assemblée Générale des actionnaires et des porteurs de Bons le 10 juin 2014

Les actionnaires de SCBSM sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le 10 juin 2014 à 10 heures sur première convocation et le 26 juin 2014 à 10 heures sur deuxième convocation au siège social de la société (12 rue Godot de Mauroy – 75009 Paris), à l'effet d'approuver cette proposition.

Les porteurs de BSA sont eux convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 10 juin 2014 à 11 heures sur première convocation et le 26 juin 2014 à 11 heures sur deuxième convocation, au siège social de la société.

Les avis de réunion valant avis de convocation sont publiés au Balo de ce jour. Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de SCBSM ([www.scbsm.fr](http://www.scbsm.fr)).

### A propos de SCBSM :

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109- CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe, hors projets en développement et participations minoritaires, s'élève au 31 décembre 2013 à plus de 295 M€. SCBSM dispose du statut SIIC. Plus d'informations sur [www.scbsm.fr](http://www.scbsm.fr).

### Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :  
Jérôme Fabreguettes-Leib  
01 77 35 04 36  
[jfl@actus.fr](mailto:jfl@actus.fr)

Journalistes :  
Alexandra Prisa  
01 53 67 35 79  
[aprisa@actus.fr](mailto:aprisa@actus.fr)

